

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2022

Absents excusés: Sylvie Crouzet, Monique Diaz, Jean-Pierre Barolle, Marie Legras-Plazanet.
Secrétaire : Sylvie Redon.

Des procurations ont été faites : Barolle J-Pierre à Grange Christelle, Crouzet Sylvie à Landrein Michel, Diaz Monique à Soumille J-Jacques

CAUE : Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Environnement.

Pour poursuivre le projet de rénovation du Temple une convention de mission d'accompagnement a été acceptée à l'unanimité.

En ce qui concerne la dématérialisation des actes administratifs une convention est nécessaire avec les services de l'État pour transmettre par internet les documents, délibération, budget. Le conseil accepte à l'unanimité.

Un virement de crédit a été effectué et à insérer dans le budget. La caution de Marie Café lui sera rendue.

Après délibération du CM nous avons décidé de continuer à afficher les comptes rendus qui maintenant sont appelés des procès verbaux et non sur le site uniquement.

Le bar restaurant Marie Café a été repris, un nouveau bail commercial a été signé. Le parvis du temple est mis à disposition avec le prêt de la cave et l'entretien extérieur est à la charge des repreneurs. La convention a été acceptée à l'unanimité.

La poste a demandé la mise à disposition d'une salle pour les facteurs. Le CM a voté contre à l'unanimité.

Le classement du chemin communal du Claud a été confié à Mme Richard qui rédige les actes administratifs. Les frais engendrés seront pris en charge par la mairie. La délibération a été prise à l'unanimité.

Pour la mise en conformité des captages une enquête publique va être lancée. Le but est de régulariser et d'avoir l'autorisation de la préfecture de distribuer de l'eau potable. En ce qui concerne les périmètres de protection et qu'on en devienne acquéreur il faut restructurer les périmètres avec l'hydrogéologue. La préfecture demande que l'on soit propriétaire des sources. Le CM a délibéré à l'unanimité pour mettre en conformité les sources.

Suite à tous les travaux concernant l'eau, le coût des matériaux, produits... les investissements, hydrogéologue... les rénovations sur les réseaux, la vétusté ; il a été décidé pour pallier aux augmentations de revoir les tarifs. Le m³ passe à 1 euro 50 à compter de la consommation d'eau du 1^{er} septembre 2022. Le droit au raccordement à l'eau potable à 1500 euros. La location du compteur à 100 euros.

Après délibération le conseil a voté à l'unanimité.